



Ministère de l'Énergie et du
Développement des Énergies
Renouvelables

**SELECTION DE CONSULTANTS PAR LES EMPRUNTEURS DE
LA BANQUE MONDIALE**

Nom du Pays: République du Sénégal

Nom du Projet : Projet d'Appui aux Négociations des Projets Gaziers et de Renforcement des Capacités Institutionnelles

Intitulé de la mission : Services de Conseils d'un cabinet spécialisé dans le financement amont du gaz et le financement de projets de liquéfaction du gaz

N° de Crédit : P160652

N° de référence (selon le Plan de Passation des marchés): Référence n°4

Le Sénégal a demandé un financement de l'Association internationale de développement (IDA), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant: Services de Conseils d'un cabinet spécialisé dans le financement de projets relatifs à l'amont gazier et à la liquéfaction du gaz.

Les services de consultants (« Services ») ont pour objectif spécifique de fournir des conseils indépendants au Gouvernement du Sénégal y compris le Ministère de l'Énergie et du Développement des Énergies Renouvelables et à PETROSEN, sur la capacité de financement du projet de GNL proposé par l'opérateur de Grand Tortue/Ahmeyin (GTA). Il s'agit notamment de :

- fournir des conseils indépendants sur la structure générale de financement du projet de développement en amont et des installations de liquéfaction, et sur les principes de financement relatifs à ses diverses composantes (développement des champs, des pipelines et installations de liquéfaction) ;
- fournir des conseils indépendants sur l'impact potentiel des différentes options de financement du projet de développement de GNL, sur la base des principaux choix techniques à effectuer, en ce qui concerne les installations de liquéfaction ;
- fournir des avis indépendants sur les profils de revenus potentiels relatifs à la part des revenus de l'État (c'est à dire la part de GNL et les impôts sur les bénéficiaires), sur la base des différents mécanismes techniques potentiels relatifs aux profils de ventes similaires de GNL, et hypothèses de prix ;
- fournir des avis indépendants sur le financement de la part de la Société nationale dans le projet, à la fois pour les installations à terre et en amont, ainsi que pour les installations de GNL.

Les firmes intéressées devront justifier de leurs compétences, leurs expériences et de leurs qualifications dans le domaine de la mission, et être capables de démontrer qu'elles peuvent mobiliser (en expliquant comment elles le feront) par leurs propres soins, tous les moyens logistiques nécessaires à la réalisation de leurs missions, y compris le personnel compétent requis, et la reproduction et l'impression des documents. Elles devront également, si elles sont retenues sur la liste restreinte, en établissant leurs propositions techniques respectives, fournir les détails de leur organisation dans la méthodologie de travail prévue pour réaliser les prestations avec la meilleure qualité et dans les délais fixés. Les rapports à délivrer seront produits d'abord en version provisoire sous une forme acceptable pour le Client, à savoir les Structures responsables du projet au niveau du Sénégal, puis en version finale tenant compte des commentaires du Client. Le fait de fournir des commentaires ou d'accepter les rapports ne dispense pas la firme de consultants d'une éventuelle insuffisance dans la qualité des prestations fournies, ou dans la qualité des rapports provisoires et des rapports en version finale, ou encore dans les avis donnés par elle.

Les prestations devront être réalisées au bout d'une période de **douze (12) mois**.

Le **Ministère de l'Energie et du Développement des Energies renouvelables** invite les firmes de consultants (« Consultants ») admissibles, à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont notamment ceux qui reflètent les qualifications et expérience requises de la part des firmes dans les domaines qui font l'objet de la présente demande de manifestations d'intérêts; ils sont détaillés ci-après :

Il est requis les services d'une firme ou d'un groupe de firme ayant une bonne expérience et une haute expertise prouvée, connue et reconnue dans l'industrie pétrolière, notamment :

- une expertise avérée dans le financement de projets de développement du pétrole et de gaz ;
- une expertise avérée dans les concepts de financement de projet de développement et les requis (contrats GNL, garanties, engagements).

Les firmes doivent également justifier des capacités ci-après :

- une bonne organisation technique et managériale de leur part dans les domaines concernés; et
- une capacité à mobiliser un personnel hautement qualifié dans lesdits domaines et en nombre suffisant.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts telles que décrites dans les paragraphes 3.14 et suivants, du «Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets

d'Investissement (FPI)», daté du 1er Juillet 2016 (et ci-après désigné « le Règlement de Passation des Marchés»), sont applicables.

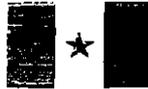
Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant. Ils pourront aussi s'associer avec des cabinets d'avocats, le cas échéant.

Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût, telle que décrite dans le Règlement de Passation des Marchés.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes **du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00 GMT.**

Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, par facsimile ou par courrier électronique au plus tard le **lundi 03 juillet 2017 à 16h00 GMT.**

Société des Pétroles du Sénégal (PETROSEN)
Bintou WONE AIDARA, Conseiller Promotion
Route du Service Géographique HANN, DAKAR, SENEGAL.
Tél: +221 33 839 92 90



**Ministère de l'Énergie et du
Développement des Énergies
Renouvelables**

**SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET
SELECTION DE CONSULTANTS PAR LES EMPRUNTEURS DE
LA BANQUE MONDIALE**

Nom du Pays: République du Sénégal

Nom du Projet : Projet d'Appui aux Négociations des Projets Gaziers et de Renforcement des Capacités Institutionnelles

Intitulé de la mission: Services de Conseils d'un cabinet spécialisé dans les projets gaziers en haute mer et dans les projets GNL.

N° de Crédit : P160652

N° de référence (selon le Plan de Passation des marchés): Référence n°3

Le Sénégal a demandé un financement de l'Association internationale de développement (IDA), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant: Services de Conseils d'un cabinet spécialisé dans les projets gaziers en mer profonde et dans les projets de gaz naturel liquéfié (GNL).

Les services de consultants (« Services ») comprennent la fourniture aux autorités sénégalaises y compris le Ministère de l'Énergie et du Développement des Énergies Renouvelables, et PETROSEN:

- une analyse technique exhaustive des études techniques réalisées par l'opérateur principal, en vue d'évaluer les options potentielles de production, de traitement et de liquéfaction de gaz et d'identifier le concept optimal pour le développement de Grand Tortue/Ahmeyin ;
- des modifications éventuelles ou alternatives au concept proposé pour le projet de liquéfaction de gaz de Grand Tortue/Ahmeyin, y compris les pipelines de gaz pour les marchés domestiques Sénégalais et Mauritanien ;
- l'appui technique nécessaire pour la validation des études (pré-FEED, FEED) et des accords requis pour parvenir à une décision finale sur le concept du projet par les autorités sénégalaises et PETROSEN.

Le travail élaboré dans le cadre de la présente mission sera basé sur l'évaluation des réserves développées par l'opérateur principal et confirmée par un Consultant spécialisé.

Le Consultant retenu sera appelé à apporter son appui aux initiatives des pouvoirs publics sur tous les aspects techniques du projet, et assurer la coordination entre les experts juridiques, fiscaux, commerciaux et financiers spécialisés dans le développement du GNL, qui seront également recrutés par les autorités sénégalaises. La mission du Cabinet se poursuivra jusqu'à l'approbation de la décision finale du projet par toutes les parties concernées.

Les firmes intéressées devront être capables de démontrer qu'elles peuvent mobiliser (en expliquant comment elles le feront) par leurs propres soins, tous les moyens logistiques nécessaires à la réalisation de leurs missions, y compris le personnel compétent requis, et la reproduction et l'impression des documents. Elles devront également, si elles sont retenues sur la liste restreinte, en établissant leurs propositions techniques respectives, fournir les détails de leur organisation dans la méthodologie de travail prévue pour réaliser les prestations avec la meilleure qualité et dans les délais fixés. Les rapports à délivrer seront produits d'abord en version provisoire sous une forme acceptable pour le Client, à savoir les Structures responsables du projet au niveau du Sénégal, puis en version finale tenant compte des commentaires du Client. Le fait de fournir des commentaires ou d'accepter les rapports ne dispense pas la firme de consultants d'une éventuelle insuffisance dans la qualité des prestations fournies, ou dans la qualité des rapports provisoires et des rapports en version finale, ou encore dans les avis donnés par elle.

Les prestations devront être réalisées au bout d'une période de **douze (12) mois**.

Le **Ministère de l'Energie et du Développement des Energies renouvelables** invite les firmes de consultants (« Consultants ») admissibles, à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont notamment ceux qui reflètent les qualifications et expérience requises de la part des firmes dans les domaines qui font l'objet de la présente demande de manifestations d'intérêts; ils sont détaillés ci-après :

Il est requis les services d'une firme (ou d'un groupement de firmes) ayant une bonne expérience et une haute expertise prouvée, notamment :

- une expertise et une expérience avérée dans l'industrie pétrolière ;
- une expertise reconnue, spécialisée en offshore profond et ayant participé à plusieurs projets de GNL ;
- une expertise avérée en offshore profond, expérimentée dans les projets GNL ;
- une expertise avérée en GNL, spécialisée en avant-projet GNL, conception et estimation des coûts ;
- une bonne organisation technique et managériale de leur part dans les domaines concernés; et

- une capacité à mobiliser un personnel hautement qualifié dans lesdits domaines et en nombre suffisant.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts telles que décrites dans les paragraphes 3.14 et suivants, du «Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI)», daté du 1^{er} Juillet 2016 (et ci-après désigné « le Règlement de Passation des Marchés»), sont applicables.

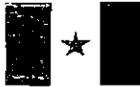
Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant. Ils pourront aussi s'associer avec des cabinets d'avocats, le cas échéant.

Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût, telle que décrite dans le Règlement de Passation des Marchés.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes **du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00 GMT.**

Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, par facsimile ou par courrier électronique au plus tard le **jeudi 29 juin 2017 à 16h00 GMT.**

Société des Pétroles du Sénégal (PETROSEN)
Bintou WONE AIDARA, Conseiller Promotion
Route du Service Géographique HANN, DAKAR, SENEGAL.
Tél: +221 33 839 92 90
E-mail: bwone@petrosen.sn



**Ministère de l'Energie et du
Développement des Energies
Renouvelables**

**SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET
SELECTION DE CONSULTANTS PAR LES EMPRUNTEURS
DE LA BANQUE MONDIALE**

Nom du Pays: République du Sénégal

Nom du Projet : Projet d'Appui aux Négociations des Projets Gaziers et de Renforcement des Capacités Institutionnelles

Intitulé de la mission: Services de Conseils spécialisé dans l'analyse de commercialisation du gaz naturel et du GNL dans le monde entier.

N° de Crédit : 160652

N° de référence (selon le Plan de Passation des marchés) : Référence n°5

Le Sénégal a demandé un financement de l'Association internationale de développement (IDA), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant : Services de Conseils spécialisé dans l'analyse de commercialisation du gaz naturel et du GNL dans le monde entier.

Les services de consultants (« Services ») ont pour objectif spécifique de fournir des conseils indépendants au Gouvernement du Sénégal y compris le Ministère de l'Energie et du Développement des Energies Renouvelables et à PETROSEN, sur les marchés potentiels pour le projet LNG de Grand Tortue/Ahmeyin. Pour atteindre les objectifs de la présente mission, le Consultant sera chargé de l'exécution des activités suivantes :

- donner des avis sur le marché mondial du gaz, et plus spécifiquement sur les différents marchés mondiaux du GNL ;
- donner une opinion sur la meilleure stratégie de commercialisation du GNL pour le projet Grand Tortue/Ahmeyin : dans les scénarios d'un vendeur unique ou de différents vendeurs ; d'un marché unique ou de différents marchés ; un partage entre du court et du long terme ; et entre F.O.B et CIF ;
- donner une opinion sur la commercialisation des parts de GNL du Gouvernement et de PETROSEN provenant du contrat de partage de production ;

- donner un avis sur les options d'utilisation domestique du gaz (génération d'électricité, engrais, etc).

Les firmes intéressées devront justifier de leurs compétences, leurs expériences et de leurs qualifications dans le domaine de la mission, et être capables de démontrer qu'elles peuvent mobiliser (en expliquant comment elles le feront) par leurs propres soins, tous les moyens logistiques nécessaires à la réalisation de leurs missions, y compris le personnel compétent requis, et la reproduction et l'impression des documents. Elles devront également, si elles sont retenues sur la liste restreinte, en établissant leurs propositions techniques respectives, fournir les détails de leur organisation dans la méthodologie de travail prévue pour réaliser les prestations avec la meilleure qualité et dans les délais fixés. Les rapports à délivrer seront produits d'abord en version provisoire sous une forme acceptable pour le Client, à savoir les Structures responsables du projet au niveau du Sénégal, puis en version finale tenant compte des commentaires du Client. Le fait de fournir des commentaires ou d'accepter les rapports ne dispense pas la firme de consultants d'une éventuelle insuffisance dans la qualité des prestations fournies, ou dans la qualité des rapports provisoires et des rapports en version finale, ou encore dans les avis donnés par elle.

Les prestations devront être réalisées au bout d'une période de **douze (12) mois**.

Le Ministère de l'Energie et du Développement des Energies renouvelables invite les firmes de consultants (« Consultants ») admissibles, à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont notamment ceux qui reflètent les qualifications et expérience requises de la part des firmes dans les domaines qui font l'objet de la présente demande de manifestations d'intérêts; ils sont détaillés ci-après. Le Cabinet d'experts sera constitué de Consultants de réputation internationale dans le domaine de la commercialisation du gaz naturel et du GNL, ayant participé à des études de commercialisation de gaz et, de préférence, à des négociations sur la commercialisation de quantités importantes de GNL pour le compte d'au moins trois clients différents. Le Cabinet d'Experts proposera la meilleure équipe capable de remplir cette mission. Il est requis les services d'une firme ou d'un groupe de firme ayant une bonne expérience et haute expertise prouvée, connue et reconnue dans l'industrie pétrolière, entre autres :

- une expertise avérée dans le financement de grands projets de développement de pétrole et de gaz ;
- une expertise avérée dans le financement de grands projets et plus particulièrement de projets GNL dans lequel le consultant a participé.

- une bonne organisation technique et managériale de leur part dans les domaines concernés ; et
- leur capacité à mobiliser un personnel hautement qualifié dans lesdits domaines et en nombre suffisant.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts telles que décrites dans les paragraphes 3.14 et suivants, du «Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI)», daté du 1er Juillet 2016 (et ci-après désigné « le Règlement de Passation des Marchés»), sont applicables.

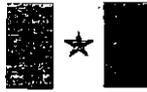
Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant. Ils pourront aussi s'associer avec des cabinets d'avocats, le cas échéant.

Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût, telle que décrite dans le Règlement de Passation des Marchés.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes **du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00 GMT**.

Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, par facsimile ou par courrier électronique au plus tard le **lundi 03 juillet 2017 à 16h00 GMT**.

Société des Pétroles du Sénégal (PETROSEN)
Bintou WONE AIDARA, Conseiller Promotion
Route du Service Géographique HANN, DAKAR, SENEGAL.
Tél: +221 33 839 92 90
E-mail: bwone@petrosen.sn



Ministère de l'Energie et du
Développement des Energies
Renouvelables

**SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET
SELECTION DE CONSULTANTS PAR LES EMPRUNTEURS DE
LA BANQUE MONDIALE**

Nom du Pays: République du Sénégal

Nom du Projet : Projet d'Appui aux Négociations des Projets Gazières et de Renforcement des Capacités Institutionnelles

Intitulé de la mission : Services de Conseils d'un cabinet spécialisé dans l'Ingénierie de réservoir, certification des réserves et unitisation.

N° de Crédit : P160652

N° de référence (selon le Plan de Passation des marchés) : Référence n°2

Le Sénégal a demandé un financement de l'Association internationale de développement (IDA), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce crédit pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant: Services de Conseils d'un cabinet spécialisé dans l'Ingénierie de réservoir, certification des réserves et unitisation.

Les services de consultants (« Services ») comprennent la fourniture d'assistance technique et de conseils au Gouvernement du Sénégal, dans le domaine de l'Ingénierie de réservoir, de la certification de réserves et unitisation, notamment sur les aspects ci-après, sans se limiter à ceux-ci:

- donner un avis technique indépendant sur l'évaluation des ressources pétrolières et gazières, effectuée par l'opérateur principal pour les découvertes SNE et FAN; et procéder à de nouvelles évaluations des réserves, le cas échéant ;
- donner un avis technique indépendant sur l'évaluation des ressources gazières transfrontalières de Tortue Ouest et Grand Tortue/Ahmeyin, élaborée par l'opérateur principal ; et procéder à une nouvelle évaluation des réserves, le cas échéant ;
- revoir la méthodologie proposée pour délimiter les ressources gazières qui feront l'objet d'un accord d'unitisation et d'exploitation commune ; et proposer des amendements, le cas échéant ;
- donner un avis technique indépendant sur le projet d'accord de coopération intergouvernementale ; et proposer des amendements, le cas échéant ;
- donner un avis technique indépendant sur le projet d'accord d'unitisation ; et proposer des amendements le cas échéant, ou des solutions alternatives pour l'exploitation commune.

Le travail élaboré dans le cadre de la présente mission servira de base à l'examen des concepts, et aux négociations des projets de développements pétroliers et gaziers du Sénégal.

Les candidats intéressés devront être capables de démontrer qu'elles peuvent mobiliser (en expliquant comment elles le feront) par leurs propres soins, tous les moyens logistiques nécessaires à la réalisation de leurs missions, y compris le personnel compétent requis, et la reproduction et l'impression des documents. Ils devront également, s'ils sont retenus sur la liste restreinte, en établissant leurs propositions techniques respectives, fournir les détails de leur organisation dans la méthodologie de travail prévue pour réaliser les prestations avec la meilleure qualité et dans les délais fixés. Les rapports à délivrer seront produits d'abord en version provisoire sous une forme acceptable pour le Client, à savoir les Structures responsables du projet au niveau du Sénégal, puis en version finale tenant compte des commentaires du Client. Le fait de fournir des commentaires ou d'accepter les rapports ne dispense pas la firme de consultants d'une éventuelle insuffisance dans la qualité des prestations fournies, ou dans la qualité des rapports provisoires et des rapports en version finale, ou encore dans les avis donnés par elle.

Les prestations devront être réalisées au bout d'une période de **douze (12) mois**.

Le Ministère de l'Energie et du Développement des Energies Renouvelables invite les firmes de consultants (« Consultants ») admissibles, à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont notamment ceux qui reflètent les qualifications et expérience requises de la part des firmes dans les domaines qui font l'objet de la présente demande de manifestations d'intérêts; ils sont détaillés ci-après. Les firmes intéressées devront avoir une bonne expérience et une haute expertise prouvée, être spécialisées dans le domaine de l'ingénierie de réservoirs et de la certification des réserves, être de réputation internationale, avoir finalisé au moins deux accords d'unitisation de réserves gazières, être coté à la bourse, et prouver, entre autres :

- une expertise et une expérience avérée en évaluation de ressources pétrolières et gazières ;
- une expertise reconnue en évaluation de réserve (i.e. pétrole ou gaz récupérable) et une expertise avérée en certification de réserves ;
- une expérience antérieure des accords inter-états, des programmes de développement dans les processus d'unitisation ;
- une expérience antérieure de bassin sédimentaire offshore de la Mauritanie et du Sénégal serait une expertise appréciée mais pas obligatoire ;
- une bonne organisation technique et managériale de leur part dans les domaines concernés, et
- leur capacité à mobiliser un personnel hautement qualifié dans lesdits domaines et en nombre suffisant.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts telles que décrites dans les paragraphes 3.14 et suivants, du «Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI)», daté du 1^{er} Juillet 2016 (et ci-après désigné « le Règlement de Passation des Marchés»), sont applicables.

Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant. Ils pourront aussi s'associer avec des cabinets d'avocats, le cas échéant.

Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût, telle que décrite dans le Règlement de Passation des Marchés.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes **du lundi au vendredi de 9h00 à 16h00 GMT.**

Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, par facsimile ou par courrier électronique au plus tard le **jeudi 29 juin 2017 à 16h00 GMT.**

Société des Pétroles du Sénégal (PETROSEN)
Bintou WONE AIDARA, Conseiller Promotion
Route du Service Géographique HANN, DAKAR, SENEGAL.
Tél: +221 33 839 92 90
E-mail: bwone@petrosen.sn